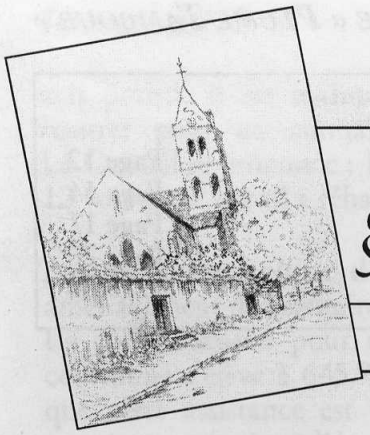
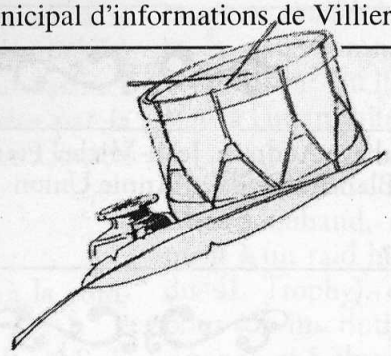


Le «Plume=Tambour»

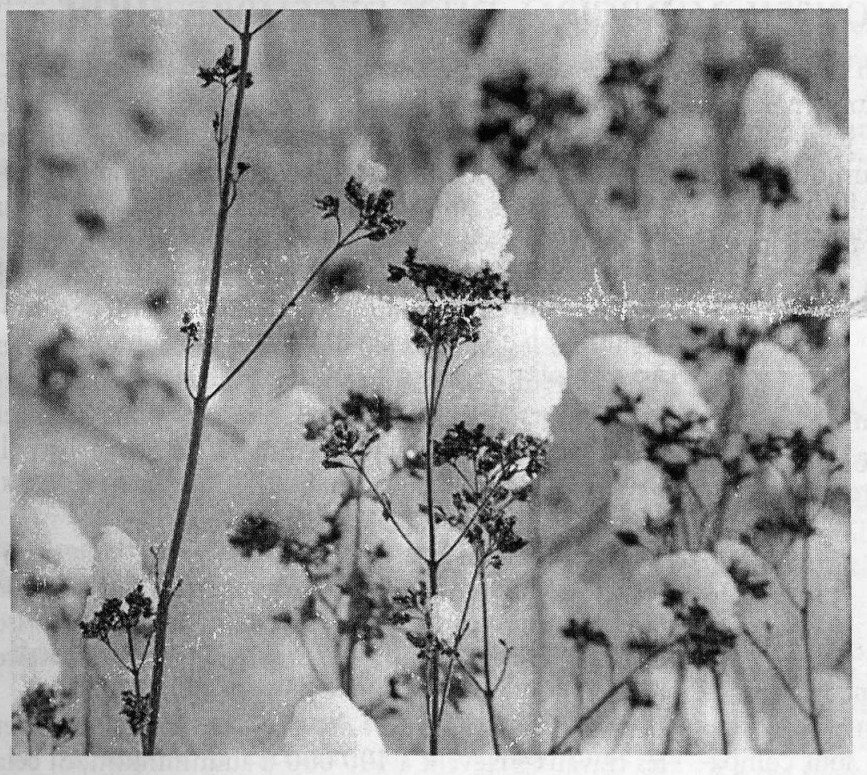
Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français

JANVIER 2010
N° 48



Le mot de madame le Maire



En ces temps de grand froid, permettez-moi de vous proposer de vous installer confortablement dans un fauteuil pour prendre le temps de lire notre journal le Plume-Tambour, dense et riche à l'image de notre vie locale.

Il y a un temps pour tout. Celui qui marque le passage à une nouvelle année est propice tant aux bilans qu'aux projets.
La période des vœux constitue un moment de rencontre, d'échange, de réflexion.
Nous sommes encore dans la magie des premiers jours de l'an nouveau qui nous donne un instant d'apaisement, de sérénité et d'espérance.
Moment où l'on prend conscience que nous appartenons à une même communauté de solidarité et de destin.
Moment où l'on ne peut s'empêcher de voir dans cette arrivée d'une nouvelle année, le germe d'un peu d'espoir, l'émergence d'une chance future, le début d'un nouvel optimisme.

À chacune et à chacun d'entre vous, à vos proches, à tous ceux qui vous sont chers, je souhaite de tout cœur, en mon nom et en celui du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez, une très bonne année 2010 : santé, bonheur – au singulier et au pluriel – douceur et réalisation de vos projets personnels et professionnels.
Permettez-moi d'avoir une pensée particulière et très chaleureuse pour toutes celles et tous ceux qui souffrent, qui connaissent des difficultés de toutes sortes dans leur vie quotidienne, en leur souhaitant que 2010 leur permette de les surmonter.

Je souhaite que chacun dans sa vie puisse trouver la force d'admirer, d'aimer, de se respecter, et de se relever après l'épreuve, dans l'incessant combat que nous devons mener pour la dignité de chacun. Je souhaite qu'ensemble, nous puissions rassembler les forces qui nous unissent, plutôt que de laisser aller les instincts qui divisent, afin de construire chaque jour une société plus belle et plus fraternelle.

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1		
Conseil municipal du 8 décembre 2009	Page 2	Du côté des associations	Page 12
Conseil municipal du 11 janvier 2010	Page 4	Expressions Villaronnes	Page 14
Infos commune	Page 6	Ce qui s'est passé	Page 17
Un mot des commissions	Page 10	Nos joies, nos peines	Page 20
Ici la Terre, développement durable	Page 11	Agenda	Page 20

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Alain Quantin, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Blanche Quilain, Annie Union
Mise en page : Luc Audrain
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2009

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Alain Quantin, Paul Shelton : conseillers municipaux.
Absent excusé : Éric Fritz.
Absent : Marc Rousseau.
Secrétaire : Michèle Ferré.

Approbation du Conseil du 6 novembre 2009 : J.-M. François apporte un rectificatif : lire « lancement de l'étude de filières des boues par phytorestauration » à la place de : « zone de lagunage ».

DÉLIBÉRATIONS

Traitement des boues
Des contacts ont été pris par J.-M. François concernant le prix de revient auprès de deux cabinets d'études (le cabinet Buffet et le cabinet Ruby). Ils sont comparables quant à leur mode de travail qui se déroule en deux phases : étude et avant-projet, puis travaux. Pour cela, les deux cabinets ont besoin d'études préalables (comme l'étude des sols), de schémas déjà existants, d'analyse financière et de plans. La zone retenue est à côté de la station d'épuration, elle semble suffisante aux deux cabinets.
De cette phase-projet, on peut ensuite passer à l'appel d'offres et retenir une entreprise. Les deux cabinets s'engagent à surveiller le déroulement des travaux et à produire un dossier validé d'exploitation. Chacun demande 7 % sur l'enveloppe de 232 000 €. La commission s'est réunie, sa préférence va au cabinet Ruby.
Le Conseil entérine l'avis de la commission.

Maison rue Gabriel Bachet
Le cas a déjà été étudié en mai dernier. Faut-il vendre cette maison (léguée à la commune) ou laisser l'OPAC la gérer avec un bail de réhabilitation ? L. Jeannotin expose la situation financière. Il rappelle que la commune a actuellement deux emprunts où le capital restant dû au 31/12/2009 sera de 92 000 € pour le premier et de 56 000 € pour le deuxième, soit la moitié du produit des quatre taxes locales qui s'élève à environ 300 000 € pour 2009. Françoise Hubert rappelle que les besoins du RPI vont encore augmenter dans l'avenir. La commune ne pourra pas supporter le remboursement d'un nouvel emprunt pour financer de futurs investissements comme le contrat triennal, à moins de rallonger la durée des emprunts existants.
Voici les trois solutions envisagées :
- vente du bien : la commune disposerait d'une trésorerie immédiate (150 000 € net vendeur), sachant que la commune vendrait au plus bas à cause de la crise immobilière et avec une décote de 20 %, un locataire l'habitant.
- travaux dans le local : des devis ont été effectués et les travaux s'élèvent à 100 000 € au minimum. Si cela était effectué, la commune pourrait louer l'autre logement mais ne pourrait plus réaliser d'investissements importants comme un contrat triennal.
- bail à réhabilitation : la commune perdrait environ 5 000 € de recettes par an, mais elle récupérerait le bien dans trente ans minimum. Il faut aussi compter les investissements qui doivent être faits sur le bien, provisionnés dans la section fonctionnement. Cette opération est neutre financièrement pour la commune. Si la commune donne en bail à réhabilitation le bien à l'OPAC par exemple, elle récupèrera le bien dans trente ans au minimum, à un moment où elle aura besoin de plus d'argent pour investir. Le bien serait rendu au bout de trente ans dans un état d'entretien correct.
B. Delahaye Audrain précise qu'elle a contacté M. Videau. Ce dernier, sur le principe, a donné un

avis positif. Il est maintenant nécessaire de le rencontrer pour en connaître toutes les conditions. Le Conseil se prononce : 1 voix pour la vente du bien, 12 voix pour le bail à réhabilitation.

Assistance technique de l'État pour solidarité et aménagement du territoire.
Le coût financier pour une assistance donnée à la commune s'élève à 645,75 €. Mme le Maire précise que cette assistance est indispensable pour faciliter certaines opérations liées aux actions menées par la commune dans le domaine de la voirie. Le Conseil approuve à l'unanimité cette Convention.

Achat de parcelles
Mme le Maire présente la possibilité faite à la commune d'acheter trois parcelles.
La 1ère est en continuité du cimetière (parcelle 114), le m2 coûte 0,40 €, ce qui ferait une dépense de 285 € environ plus les frais de notaire (280 € environ). Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cet achat.
La 2ème parcelle (parcelle 525) couvre 1 485 m², est située à l'intérieur du périmètre de préemption créé au titre des Espaces naturels sensibles avec délégation du droit de préemption à la commune. Devant l'urgence de la situation, le Conseil fait une délégation à Mme le Maire pour préempter. Prix du m² : 0,40 €. Monsieur Champion précise qu'il s'agit de « bois et taillis » et non de « jardins » comme indiqué sur la déclaration d'intention d'aliéner un bien.
La 3ème parcelle est vendue par la famille Chamaux, superficie : 558 m² ; coût : 3 € le m², soit un coût de 1 674 € plus les frais de notaire (entre 500 et 800 €). Cette parcelle permettra la création de jardins partagés. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Redevance eau potable et assainissement :
Les comptes administratifs montrent un léger excédent sur le budget *Eau* (environ 6 500 € au 31/12/2008) et un important excédent qui a été accumulé les années antérieures sur le budget *Assainissement* (environ 125 000 € en additionnant fonctionnement et investissement en date du 31/12/08). Le budget *Eau* sert essentiellement à financer le remplacement des branchements en plomb au milieu du bâti ancien. Il faut savoir que le changement d'un branchement coûte au minimum 1 300 € TTC, et qu'il y en a environ...200 à changer. A ce rythme, la commune ne peut en changer que quelques-uns par an. A l'inverse, le budget *assainissement* sert au fonctionnement de la station d'épuration. Un investissement sera prévu concernant le traitement des boues, mais le coût de la part communale reviendra environ au montant des excédents cumulés. Sachant que chaque budget est indépendant l'un de l'autre et que les taux de la part communale des deux taxes n'ont pas évolué depuis longtemps, un rééquilibrage est proposé en modifiant ces taux de façon à ce que leur somme soit neutre pour les Villarons, au vu des prévisions des deux budgets. Cette solution est légèrement défavorable pour les habitants de Busseau qui n'ont pas l'assainissement.
Il est proposé de revaloriser la part communale de la taxe *eau potable* à 0,42 € le m³ (au lieu de 0,2843 €) et la part communale de la taxe *assainissement* à 0.42 € le m³ (au lieu de 0,5569 €).
Vote à l'unanimité pour cette décision.

Raid étudiant
Alice Gouband, étudiante, va participer prochainement à un raid humanitaire au Maroc (13ème édition du 4L Trophy), elle demande une aide à la mairie pour son inscription. 100 € lui sont accordés à 8 voix « pour » et 5 abstentions.

Défibrillateur
Éric Fritz rappelle par courrier qu'il faut acheter en supplément une paire de patchs adulte et une paire de patchs enfant, soit un coût de 227,24 €. Le Conseil valide sa demande mais lui demande de se charger de l'achat ainsi que de la pose de l'armoire prévue pour le défibrillateur.

Délibération pour donner pouvoir pour la signature du marché abri bus.

INFORMATIONS

Fonds de compensation TVA pour l'année 2009
Dotation calculée sur la base des dépenses réelles d'investissement inscrites aux comptes 21 et 23 du compte administratif 2007 du budget principal : 1 699,58 € et 4 781,79 €.

Retraite de Mme Leschier
Fête le 9 janvier 2010 à l'école maternelle à 11 h.
Mme Karine Arnoux remplacera Mme Leschier à l'école maternelle.

Télévision analogique
Lettre du Conseil général nous informant que la télévision analogique cessera d'émettre pour la Région Île-de-France au cours du premier trimestre 2011. Notre commune pourrait être potentiellement touchée par les zones d'ombre de la TNT (écran noir). Monsieur le président du Conseil général a écrit à monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication.

La commune d'Ury élabore un PLU.

Terrain de football
M.- F. Champion a reçu les doléances de l'ESF : les taupes se plaisent sur (ou sous !) le terrain de foot.

M.- F. Champion informe les conseillers qu'elle a rencontré les dirigeants de l'ESF foot pour d'éventuelles modifications sur le terrain de Villiers. Il faudrait : 2 abris-touches (équipe visiteurs et équipe ESF) ; 1 pare ballon (6 à 8 mètres de hauteur) ; l'élargissement d'1 mètre du terrain le long de la route de Nemours ; l'installation d'un grillage sous la lisse entourant le terrain. Ces installations sont demandées par la Fédération pour maintenir l'homologation du terrain. Bien entendu, ceci a un coût qui serait supporté par le FAI et la section foot de l'ESF.

Remerciements de Mme Garban, MM. Poulain et Champion P. pour le bois offert par la commune.

A. Quantin fait une étude pour mettre en place un **câblage** reliant tous les ordinateurs de la mairie. Il nous le présente.

A. Champion précise qu'il faut penser au renouvellement du **stock de bois de la commune** ; ceci pour lui permettre de sécher.

Repas des Anciens le dimanche 13 décembre
R. Magert indique qu'il y a 61 personnes inscrites.

Madame Permanyer indique qu'une **décoration pour les fêtes de fin d'année** sera réalisée dans différents lieux du village.

Foyer rural
B. Leroy précise que des actions sont menées depuis plusieurs mois pour la conformité du foyer. Un audit est à réaliser, coût : 2 600 €.

Téléthon
Information de Pierre Champion qui a fédéré les bonnes volontés villaronnes. Bilan des recettes : 228 €, moins que l'année passée mais l'essentiel est de participer (dixit Pierre).
Un grand merci à tous les participants et tout particulièrement à Pierre Champion.

Parc Naturel Régional
Suite à une proposition d'Y. Lechevallier concernant le PNR, une réunion publique est envisagée le 12 mars.

Séance levée à 0 h 15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010

Présents : Brigitte Delahaye Audrain : maire ; Roger Magert, Marie-France Champion, Michèle Ferré : adjoints ; Alain Champion, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Alain Quantin : conseillers municipaux.
Absent : Marc Rousseau
Absents excusés : Éric Fritz ; Paul Shelton donne pouvoir à M.-F. Champion
Secrétaire : Michèle Ferré

Avant le Conseil proprement dit, M. Pierre Bacqué, conseiller général, maire du Vaudoué, co-fondateur du Parc Naturel Régional et vice- président de ce même parc, sur invitation de Madame le Maire, est venu faire un exposé sur le PNR.

Pour chaque commune appartenant au PNR deux délégués sont nommés quelle que soit l'importance de la commune. Ces délégués votent des règles proposées et votées par les élus.
Le Parc est implanté sur un territoire habité et a deux objectifs :
- être moteur d'une économie ;
- préserver l'environnement.
Le Parc nous aide à protéger un environnement exceptionnel, un territoire environnemental fragilisé, grâce aux conseils de techniciens très pointus dans leur domaine et aussi grâce à des subventions.
Monsieur Bacqué nous informe que la commune de Villiers-sous-Grez a bénéficié de 32 624 euros de subventions particulières ou communales (fonds baptismaux, devanture de la boulangerie, reliures d'état civil, granges pour les agriculteurs ...)
Appartenir au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français confère une certaine solidarité par l'engagement moral des communes : l'union fait la force.

DÉLIBERATIONS

Approbation du Conseil du 8 décembre 2009
Yves Lechevallier souhaite apporter une précision à propos du PNR : en prévision du vote de la nouvelle Charte du PNR vers avril-mai, il propose « de consulter les Villarons par un référendum municipal sur ce sujet, référendum qui peut aussi être demandé par n'importe quel électeur inscrit sur la liste électorale de Villiers, qui recueillerait sur un document le demandant, la signature d'au moins 1/5 des électeurs inscrits ». Mme le Maire et une partie des conseillers jugeant la mise en place de cette proposition lourde et disproportionnée proposent de faire une réunion publique pour débattre de ce sujet le 12 mars prochain.

Nouveaux chemins ruraux
Lors de la réunion du 5 janvier, Mmes Delahaye

Audrain, Permanyer, Ferré et Moussaud ont repris les itinéraires existants sur la commune pour les randonneurs (nombreux dans la région). Mme le Maire propose d'ajouter un chemin reliant Busseau à un itinéraire déjà proposé et permettant ainsi de réaliser une boucle d'environ 1 h 45 autour de Villiers. Mme le Maire propose de soumettre ce choix au Conseil général. Vote à l'unanimité du Conseil.

Sécurité et accessibilité du Foyer Rural
Les contrôles n'ayant pas été faits lors des différents aménagements, le foyer n'obtient toujours pas la validation nécessaire, en dépit des actions menées par la commission foyer. Messieurs Bernard Leroy et Michel Union sont allés à la préfecture le 7 janvier. L'avis de la commission a été négatif malgré la reconnaissance d'un effort auprès de la Préfecture et autres services administratifs. La commission propose une demande de diagnostic assistance, sécurité et incendie (2 600 € de consultation). Vote à l'unanimité du Conseil.

Le Collège Blanche de Castille de la Chapelle la Reine renouvelle sa demande de subventions pour les voyages scolaires à l'étranger (Grande-Bretagne, Espagne, Italie) réservés aux élèves de 4ème. Deux élèves de Villiers sont concernés. Une subvention de 40 € par élève partant est votée à l'unanimité.

Décision modificative votée à l'unanimité concernant les salaires et cotisations versés par la commune. On indique un déficit de 12 196 € à reprendre sur deux lignes : *dépenses imprévues* et *bâtiments.*

Subvention au CCAS : votée à l'unanimité, celle de 2006 n'avait pas été engagée.

Rocher St Etienne
Un devis estimatif concernant la création et le retrait cadastral de chemins est donné par M. Joué : 908 € ; vote à l'unanimité.
La 1ère tranche des travaux devrait coûter 16 250 € (plus des frais annexes comme l'utilisation de bennes + traitement, entre 1 500 et 2 000 €) financée à 80 % par le Conseil général. Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

L'intercommunalité
Le but de l'intercommunalité est rappelé par M. Bacqué : il s'agit de changer le couple « département-commune » par le couple « intercommunalité-région ». On est sur un projet de loi et il faut s'interroger avec les communes de notre canton sur un projet de territoire, sur notre sensibilité commune et également sur notre ressemblance (notre caractère rural avant tout). Mmes Delahaye Audrain et Ferré participent à la réflexion avec les communes du canton.

Le Conseil Général nous informe qu'un nouveau mode de financement est mis en place pour les subventions des services d'aides à domicile. Un plan global est recherché pour aider les associations.

La dotation accordée à la commune est en baisse cette année, elle est de 17 247 €. Elle dépend du nombre de ventes effectuées sur le territoire.

L'Inspection Académique précise que vu les effectifs, il n'y aura pas de changement en nombre de postes pour la rentrée de septembre 2010 à l'école maternelle, c'est une bonne nouvelle !

La Préfecture demande de revoir l'aménagement des villages pour être accessibles aux personnes handicapées d'ici 2015. Il faut faire un diagnostic pour l'aménagement du foyer et ce, avant le 31 décembre 2010. Il faut élaborer le PAVE. Pour cela, le PNR peut être sollicité. Madame M.-F. Champion se charge du dossier. M. Magert rappelle que la Poste est aussi un lieu public et qu'elle est difficile d'accès pour des personnes handicapées.

Le Conseil général annonce la mise en ligne d'un site Internet de la médiathèque départementale.

Remerciements adressés à M. Alain Champion qui n'a pas hésité à prêter son tracteur pour lutter contre la neige et à prêter sa scie circulaire pour aider à couper le bois pour les Anciens.

Remerciements de M.-F. Champion à B. Delahaye Audrain pour son action et le temps passé à obtenir la remise des pénalités de 19 500 € infligés par la Caisse de retraite des agents communaux.

Remerciements d'A.-M. Leschier pour le colis de Noël accordé aux employés communaux et d'A. Gouban pour la subvention versée par la commune pour son projet de Raid au Maroc (but humanitaire).

Pas de subvention accordée pour l'enfouissement des lignes rue de La Croix Lambert.

La neige : Mme le Maire rappelle qu'en dessous de -5°, ça ne sert à rien de saler les routes, il faut attendre 11 h du matin, le temps que les températures remontent un peu. Les trottoirs doivent être nettoyés par les propriétaires des habitations les longeant.

Des réunions sont prévues : avec l'OPAC ; pour les panneaux routiers pour la déviation ; le 5 février : réunion publique concernant l'échange de parcelles.

La séance est levée à 23 h 30.

INFOS COMMUNE

ENQUETE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 15 janvier au 15 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.
La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années, cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

ENQUETE « EMPLOI DU TEMPS » ET « DECISIONS DANS LES COUPLES »

L'INSEE effectue, de septembre 2009 à septembre 2010, une enquête sur l'« Emploi du temps » et les « Décisions dans les couples ».
L'enquête a un double objectif : connaître comment les individus répartissent leur temps au cours d'une journée entre leurs différentes activités et analyser la répartition des tâches et la prise de décision au sein du couple.
Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE, chargé de les interroger, prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.
Nous vous remercions par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

PRÉSENCE VERTE

Le 4 novembre dernier, M. Ferré et R. Magert ont reçu en mairie M. Vasseur de l'association « Présence Verte ». Cette association s'adresse aux personnes seules (ou couple) fragilisées qui, par simple pression sur un bouton, peuvent demander une aide. Un transmetteur est installé au domicile de la personne intéressée, cet appareil est branché au domicile sur la ligne téléphonique. Un micro et un haut-parleur autorisent un dialogue avec l'interlocuteur. Le déclencheur de ce transmetteur est un petit boîtier que la personne doit porter en permanence sur elle. Il se présente sous deux formes : un pendentif (de 20 g) ou une « montre » que l'on porte alors au poignet.. Grâce à un système radio, le porteur peut lancer son appel à distance vers une centrale d'écoute, par simple pression d'un bouton rouge (ceci 24 h sur 24, 7 jours sur 7). Une réponse est donnée en moins de 50 secondes. « Présence Verte » contacte un membre du réseau solidarité (on a demandé à l'abonné lors de l'installation de l'appareil 4 numéros de téléphone de personnes joignables) afin qu'il intervienne tout de suite chez lui. En cas de non réponse, la centrale prévient les pompiers.
Ce service a un coût bien sûr : 28,58 € à l'installation (qui peut être prise en charge par le CCAS), puis 31 € par mois d'utilisation (déductibles des impôts pour 50 %). Pour un couple qui voudrait un second boîtier, 6 € supplémentaires sont à payer mensuellement.
Les garanties sont également intéressantes : l'installation a une durée de vie de 5 ans pour 1 appel par jour en moyenne, le boîtier est étanche (à la douche, pas au bain quand même !), l'appareil a une portée de 500 m, enfin un test est fait chaque mois pour s'assurer de son bon fonctionnement. La résiliation peut se faire à tout moment par courrier simple sur papier déjà imprimé.
Si cette possibilité d'aide vous intéresse, venez à la mairie consulter les documents donnés par M. Vasseur et, éventuellement, prendre un dossier d'inscription.

Michèle Ferré

QUADS, MOTOS ET AUTRES ENGINS DE LOISIRS MOTORISÉS

Face à l'accroissement de la pratique des loisirs motorisés, le Conseil général a initié une réflexion visant à organiser les différentes pratiques de sports de nature dans le respect de l'environnement.
Une « Charte de bonne pratique des loisirs motorisés » a été rédigée à destination des pratiquants.
Elle est disponible sur le site www.seine-et-marne.fr rubrique Environnement.

Dans le même ordre d'idée, avec l'aide du PNR, des panneaux et barrières seront prochainement installés à l'entrée de certains chemins de Villiers.

NEIGE ET VOIRIE

La neige a fait le bonheur des petits (et quelques moins petits !!) et la suspension des transports scolaires a entraîné des vacances prolongées avant et après les fêtes de fin d'année. Mais pour ceux qui sont obligés de sortir, c'était plus problématique. Voici un récapitulatif de ce qui est fait pour faire face à une telle situation.

Selon la réglementation en vigueur, il appartient à la commune d'assurer le déneigement des voiries communales, ainsi que des trottoirs bordant les bâtiments publics. Ici à Villiers, tout a été fait pour que la circulation puisse se dérouler dans les meilleures conditions, nos priorités étant les axes principaux du village et l'accès à Busseau. Vous avez peut-être pu constater aussi que le passage répété des véhicules augmente l'efficacité du salage. Mais il est vrai que certaines rues moins fréquentées sont restées glissantes. Selon l'Agence Routière Territoriale (ART, qui prend en charge nos routes départementales), en dessous de -5°, le salage ne suffit pas à garantir des conditions de circulation satisfaisantes. Toutefois, avec la remontée des températures, nos employés communaux sont repartis traiter toutes les rues du village, à plusieurs reprises. Pour sortir de Villiers, les routes départementales sont du ressort de l'ART ; celle qui est dégagée prioritairement est celle qui part du rond-point vers Grez-sur-Loing (D104).

Il faut rappeler aussi que les trottoirs situés devant des bâtiments privés sont exclusivement à la charge des propriétaires, il est donc indispensable de nettoyer le trottoir devant chez soi. Mais il est évident que certaines personnes, notamment les personnes âgées ou à mobilité réduite, ne sont pas en mesure de déneiger devant leur propriété. Dans ce cas, c'est le principe de solidarité qui doit s'imposer.

Paul Shelton

OUI, LES IMPÔTS LOCAUX ONT TERRIBLEMENT AUGMENTÉ CETTE ANNÉE !

Mauvaise surprise en novembre quand nous avons reçu les avis d'imposition concernant les taxes d'habitation et foncières ! Le compte rendu du Conseil municipal du 31 mars, publié dans la Lettre du Plume-Tambour du 30 mai, annonçait une augmentation importante des taux communaux et exposait les raisons de cette augmentation votée à l'unanimité. Mais, hélas, le Conseil municipal n'a pas été le seul à voter des augmentations ! Examinons de plus près « qui augmente quoi » dans le montant de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Qui intervient dans l'augmentation de la taxe d'habitation ?

Le montant de la taxe d'habitation que nous payons est le résultat de la multiplication de la base nette d'imposition par un taux d'imposition.

Cette base nette d'imposition est essentiellement constituée de la valeur locative brute, évaluée par les services fiscaux d'après la déclaration souscrite par le propriétaire l'année de l'achèvement du logement. Les députés votent tous les ans un coefficient de revalorisation de cette valeur locative. Pour 2009, les valeurs locatives sont majorées de 2,5 %.

À cette augmentation de la base d'imposition s'ajoute l'augmentation des taux d'imposition votés :

- par le Conseil municipal : le taux passe de 7,19 % en 2008 à 9,19 % en 2009 soit une augmentation de 27,8 % du taux ;
- par le Conseil général pour le département : le taux passe de 6,48 % en 2008 à 7,06 % en 2009, soit une augmentation de 8,95 % du taux.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des augmentations de la valeur locative brute et des taux d'imposition de la Commune et du Département.

Il est à noter que :

- le Département augmente régulièrement son taux ;
- la Commune, n'ayant pas augmenté ce taux entre 2001 et 2008, se voit contrainte de l'augmenter de

Propriétés bâties

	Commune	Département	Région	ordures ménagères
taux 2008	13,50 %	11,10 %	1,27 %	12,66 %
taux 2009	15,50 %	12,13 %	1,27 %	15,03 %
variation des taux en %	+ 14,81 %	+9,28 %	0	+18,72 %

Propriétés non bâties

	Commune	Département	Région	Chambre d'agriculture
taux 2008	41,00 %	29,38 %	2,20 %	9,90 %
taux 2009	43,00 %	31,99 %	2,20 %	9,85 %
variation des taux en %	+4,88 %	+8,88 %	0	-0,5 %

2 points pour dégager un autofinancement.

Qui intervient dans l'augmentation des taxes foncières et de la taxe ordures ménagères ?

Le montant des taxes foncières que nous payons est le résultat de la multiplication de la base d'imposition par un taux d'imposition.

Cette base d'imposition est déterminée par les services fiscaux. Pour tenir compte de l'évolution des loyers, un coefficient de revalorisation annuel applicable aux valeurs locatives foncières est voté par le Parlement. Pour 2009, ce coefficient est de 1,025 pour l'ensemble de propriétés bâties et de 1,015 pour l'ensemble des propriétés non bâties.

A cette augmentation de la base d'imposition s'ajoute l'augmentation des taux d'imposition votés par les conseils municipal, général, régional, le Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des résidus ménagers de la vallée du Loing (ordures ménagères) au sein duquel la Commune est représentée par deux conseillers municipaux.

Les services fiscaux perçoivent aussi des taxes au profit de certains organismes : la taxe pour frais de chambre d'agriculture ; la taxe spéciale d'équipement est perçue par les établissements publics fonciers, son taux est fixé par la Région Île-de-France, nous la payons depuis 2007.

Les tableaux ci-dessous indiquent l'évolution des taux entre 2008 et 2009.

La taxe sur les propriétés non bâties concerne les propriétaires de terres agricoles et de parcelles boisées. La taxe perçue pour la Chambre d'agriculture permet à cette dernière de rendre un certain nombre de services à ses membres : centre de gestion, formation...

Taxe des ordures ménagères

L'augmentation de cette taxe est due à des coûts de traitement supérieurs liés aux nouvelles installations de Pithiviers. La nouvelle usine, construite par le syndicat « Beauce Gâtinais Valorisation » (BGV) qui regroupe les syndicats de traitement de résidus ménagers de la vallée du Loing (SICTRM), de Pithiviers (SITOMAP), et d'Artenay (SIRTOMRA), est en service depuis octobre 2008. Les déchets du SICTRM y sont dirigés depuis cette date ce qui entraine des coûts de transport importants. Pour réduire ces coûts, un projet de quai de transport est en cours.

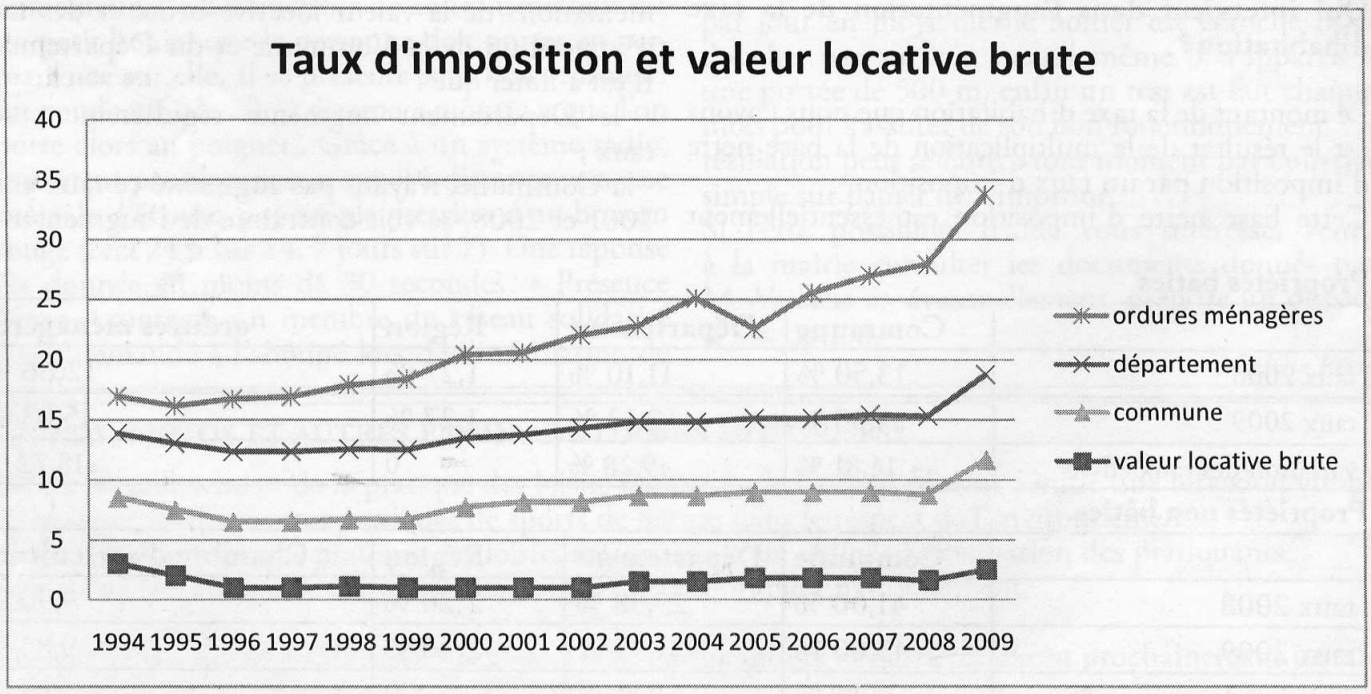
Néanmoins, la taxe des ordures ménagères est celle qui a le plus augmenté en 15 ans puisque son taux est passé de 3,1 % en 1994 à 15,03 % en 2009 comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous.

L'addition est certes lourde à payer mais ne peut-on se féliciter que nos ordures ne finissent plus dans le trou de Château-Landon étant, au contraire, valorisées pour certaines, brûlées pour d'autres dans le respect de l'environnement ?

Au bout du compte

Les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité une forte augmentation des taux des impôts locaux mais ils n'avaient pas d'autres choix vues les dépenses à financer. Pour en savoir plus sur cette question et sur beaucoup d'autres, n'hésitez pas à participer à la réunion publique du vendredi 5 février à 20 h 30 au foyer.

Annie Union



NOTRE VILLAGE ET LE PARC NATUREL

L'année 1999 a vu la signature de la première charte du Parc naturel régional du Gâtinais français.
Cette signature était l'aboutissement d'une démarche de scientifiques, d'amis du patrimoine naturel et d'élus qui avaient observé l'évolution à la baisse de la biodiversité et le grignotage des terres agricoles par une urbanisation désordonnée. La phase d'études a duré une dizaine d'années.

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est **un territoire rural habité** reconnu au niveau national pour sa **forte valeur patrimoniale et paysagère dont l'équilibre est fragile et menacé**.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Son emblème est l'**abeille** pour le miel du Gâtinais réputé depuis le Moyen Âge et l'**orge** brassicole qui entre dans la fabrication de la bière.
Il est le 3ème PNR en Île-de-France.
Il est actuellement composé de 64 communes (28 en Essonne, 29 en Seine-et-Marne et de 7 communes associées) où vivent 73 000 habitants.
La « Maison du Parc » sera prochainement construite à Milly-la-Forêt. En attendant, les services ont été transférés à Baulne.
Les communes « frontières » actuelles sont au nord, Saint-Fargeau-Ponthierry ; à l'est, Recloses ; au sud, Burcy et à l'ouest, Auvers-Saint-Georges.
Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable pour **sa protection et sa valorisation** en lien avec les collectivités locales (communes adhérentes, départements, région), l'État et les partenaires (dont le Comité scientifique du Parc, le CESR, les Chambres d'agriculture, des Métiers, du Commerce et de l'Industrie, l'ONF, la Réserve de Biosphère, le CRPF, les fédérations départementales des chasseurs et celle des pêcheurs… et l'Union des Amis et des Usagers du Parc).

Administration et financement

Il est administré par un syndicat mixte de gestion qui dispose d'une équipe technique et d'animation mise au service des collectivités et des habitants pour les aider au montage de toute opération en rapport avec les décisions du Comité syndical et les recommandations de la Charte du Parc.
Il est doté d'un budget propre financé à 60 % par la région Île-de-France et à 40 % par les conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne, déduction faite de la participation des communes adhérentes qui est actuellement de 3 euros par habitant par an.
Il participe à hauteur de 40, 60 ou 80 % au financement des opérations votées par le Comité syndical. Par exemple, la boulangerie a été subventionnée pour la modernisation du magasin, les agriculteurs pour le stockage hors-sol des produits phytosanitaires, la commune pour la restauration du registre de l'état civil et les fonds baptismaux.
Pour information, en moyenne sur l'ensemble des années 2000-2006, pour un euro de cotisation communale le Parc naturel régional du Gâtinais français a fourni huit à neuf euros en services rendus à la population du Parc.

La nouvelle charte

Le projet de renouvellement de la charte 2011-2023 réalisé en concertation avec les habitants, les collectivités et les partenaires vient d'être soumis à l'enquête publique.
Le rapport de la Commission d'enquête est lisible sur le nouveau site http://www.parc-gatinais-francais.fr/ qui sera complètement opérationnel fin janvier.
Les orientations de la charte s'imposent à toutes les autorités publiques qui ont adhéré au Parc naturel régional y compris l'État.

46 Parcs naturels régionaux

Depuis le décret du 1er mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux, 46 parcs ont été créés et la liste d'attente s'allonge. Ils sont regroupés au sein d'une fédération qui rassemble les expériences et soutient les innovations. Découvrez-les sur la carte du site http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/accueil/.

Katherine Moussaud
Union des Amis du PNR du Gâtinais français
correspondante de la commune aux commissions du Parc

JARDINS FAMILIAUX

L'enseignement du Candide de Voltaire : "il faut cultiver notre jardin". Pour beaucoup d'entre nous, le jardin représente à la fois un espace de plaisir et de liberté. La structure de notre village ne permet pas à tous ceux qui le désirent de pratiquer le jardinage.
Des jardins familiaux vont prochainement être mis en place. Le projet se concrétise et nous espérons qu'il sera opérationnel dès le printemps pour permettre semis et plantations. Un terrain dans le centre du village va être partagé en jardins qui seront mis à la disposition des habitants par la municipalité. Si vous êtes intéressés, merci de faire connaître votre candidature sur papier libre (nom, prénom adresse, téléphone) et de la déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.
Et pour bien démarrer la nouvelle saison du jardinage, je vous invite à venir écouter Jean-Marc Muller cultivant son jardin à Larchant, membre de l'association Jardinot "jardin des cheminots", du comité d'orientation et d'éthique de Jardinot et membre de la Société Nationale d'Horticulture de France le vendredi 12 février au foyer rural de Villiers.

Brigitte Delahaye Audrain

Un mot des commissions

Assainissement individuel

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été délégué au Parc naturel régional du Gâtinais français (PNR). À ce titre, le PNR a déjà visité plusieurs installations à Busseau, le reste de la commune bénéficiant de l'assainissement collectif, et remis une évaluation des travaux nécessaires pour la remise aux normes. Cette démarche a été entreprise dans le cadre de la mise en conformité avec la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. D'ici peu, toutes les installations devront respecter les normes de pollution.
La démarche entreprise par le PNR se déroule en plusieurs phases :
- une première visite de l'installation actuelle ;
- une évaluation (maximale) financière des travaux à réaliser ;
- une proposition de partenariat pour la réhabilitation ;
- une étude (payante) approfondie des solutions et un devis détaillé ;
- suivant les cas, attribution de subvention, pouvant aller jusqu'à 80 % des travaux ;
- maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux.

Il faut noter que la proposition de partenariat n'est faite qu'une fois et qu'il n'y aura pas de subvention en dehors de ce partenariat. D'autre part, les assainissements non collectifs qui ne seront pas aux normes s'exposeront à des amendes.
À ce jour, une dizaine d'installations n'ont pu être visitées, nous encourageons les propriétaires à recevoir les représentants du PNR afin que l'état des lieux pour notre commune soit complet.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter M. Bavent du PNR au 01 64 98 73 93.

Jean-Michel François

Mise aux normes des points « Arrêt bus »

C'est probablement avec soulagement que vous avez vu la fin des travaux des points arrêt de bus sur Villiers ! Ces travaux de mise aux normes étaient pourtant indispensables et on se devait de poursuivre l'action commencée par l'équipe précédente.
En quoi ont-ils consisté ? D'abord un relèvement du quai existant pour permettre un meilleur accès au bus pour les personnes qui l'empruntent. Ensuite le marquage au sol de passages protégés, derrière le bus et non devant, comme c'était le cas auparavant (de là un danger car le chauffeur, haut perché, ne peut pas voir un petit enfant qui traverserait devant le véhicule). Enfin la pose de pavés podotactiles afin que les personnes non-voyantes « repèrent » l'emplacement des passages protégés. Pour finir, la pose de l'abribus rue de Nemours, sera effective courant janvier 2010.
Ces travaux, menés par l'entreprise SGREG, ont un certain coût : 107 420 €, mais nous avons bénéficié de l'aide de la Région Île-de-France pour 50 % de la somme et de celle du Conseil général pour les 50 % restants ! Bonne opération pour la commune quand on sait que désormais ces travaux de mise en conformité ne sont plus couverts par le Conseil général....
La qualité du travail effectué pour le bien de tous compense largement les désagréments que les Villarons (et les automobilistes passant par Villiers matin et soir) ont dû supporter !

Michèle Ferré et Mireille Permanyer

Villiers s'est habillé pour les fêtes !

Cette année, de nuit et de jour Villiers s'est bien éclairé et décoré. Mieux que précédemment !
Très agréable de voir le village plus vivant que d'habitude.
Un grand merci à tous ceux qui ont aidé les employés municipaux et les élus à travailler à la décoration des rues et des maisons. Illuminations, sapins, cadeaux factices dans les arbres, sur les murs ou accrochés aux poteaux .... TOUTES les initiatives pour rendre notre village plaisant à traverser ont été remarquées. Elles ont demandé beaucoup de travail pour les créer et les installer mais aussi pour tout enlever après les fêtes ! Bravo à tous ceux qui ont voulu que le village fasse la fête, lui aussi !!!

Mireille Permanyer



ICI LA TERRE

Voiture électrique : LA solution ?

Le développement durable repose sur trois « piliers » principaux : économique, environnemental et social. La voiture individuelle à moteur thermique fonctionnant aux dérivés de pétrole impacte chacun d'entre eux. La fin du pétrole tel que nous le connaissons depuis 50 ans est annoncée. Comment le remplacer ? Des recherches sont lancées par tous les constructeurs. Une piste est la voiture électrique. Est-ce LA solution ?

Les modèles en préparation fonctionnent avec une batterie rechargeable dont le coût serait de 12 000 à 15 000 euros pour une autonomie de 100 à 200 km et une durée de vie de 5 ans maximum, sans compter le coût de l'installation des bornes de rechargement sur tout le territoire.

Les batteries utilisées sont composées de lithium, comme celles des ordinateurs portables, téléphones portables, appareils photos numériques.... Le développement de ce type de batterie a multiplié par 10 le prix de la tonne. Les réserves mondiales de lithium sont de 4 millions de tonnes concentrées dans quelques pays.

Si on fait l'hypothèse de la conversion de la totalité du parc automobile français, soit 30 millions de véhicules, l'énergie nécessaire pour recharger les batteries nécessiterait le doublement de la production actuelle d'électricité.

En conclusion, la voiture électrique avec batterie au lithium n'est pas la solution qui résout tous les problèmes. La solution hydrogène est également étudiée. Pour produire l'hydrogène, il faut électrolyser de l'eau avec de ... l'électricité.

À suivre...

Katherine Moussaud

DATES D'ÉPUISEMENT DES RICHESSES EXPLOITABLES, AU RYTHME ACTUEL DE CONSOMMATION.

2012 : fin du terbium, famille des terres rares (écrans à rayons X, tubes cathodiques, certaines piles à combustible)
2018 : fin du Hafnium (allié au tungstène pour filaments d'ampoules et électrodes, absorbeur de neutrons dans les réacteurs nucléaires...)
2021 : fin de l'argent
2022 : fin de l'antimoine (en alliage avec le plomb pour caractères d'imprimerie, plaques des batteries, soudure, plombs de chasse, détecteurs de mouvements à infrarouge...)
2023 : fin du palladium, métal rare de la même famille que le platine (composants électroniques, bijouterie, catalyseur, pots catalytiques, piles à combustible...)
2025 : fin de l'or, du zinc, de l'indium (semi-conducteurs, détecteurs infrarouge, cellules photo voltaïques, médecine nucléaire...)
2028 : fin de l'étain
2030 : fin du plomb
2038 : fin du tantale (condensateurs électroniques, échangeurs de chaleur, prothèses, aciers de coupe...)
2039 : fin du cuivre
2040 : fin de l'uranium
2048 : fin du nickel
2050 : fin du pétrole
2064 : fin du platine
2072 : fin du gaz naturel
2087 : fin du fer
2120 : fin du cobalt
2139 : fin de l'aluminium



ESF -- TAÏ CHI CHUAN – QI GONG

SOIREE CHINOISE – SAMEDI 20 FEVRIER 2010 – 19H30

Vous pouvez dès maintenant réserver vos places pour cette soirée auprès de :

- Jacky H. De Boisferon : 01-64-24-34-25

Votre paiement par chèque à l'ordre de ESF Taï Chi Chuan validera la réservation des places et votre participation à la soirée.

Du Coté des Associations

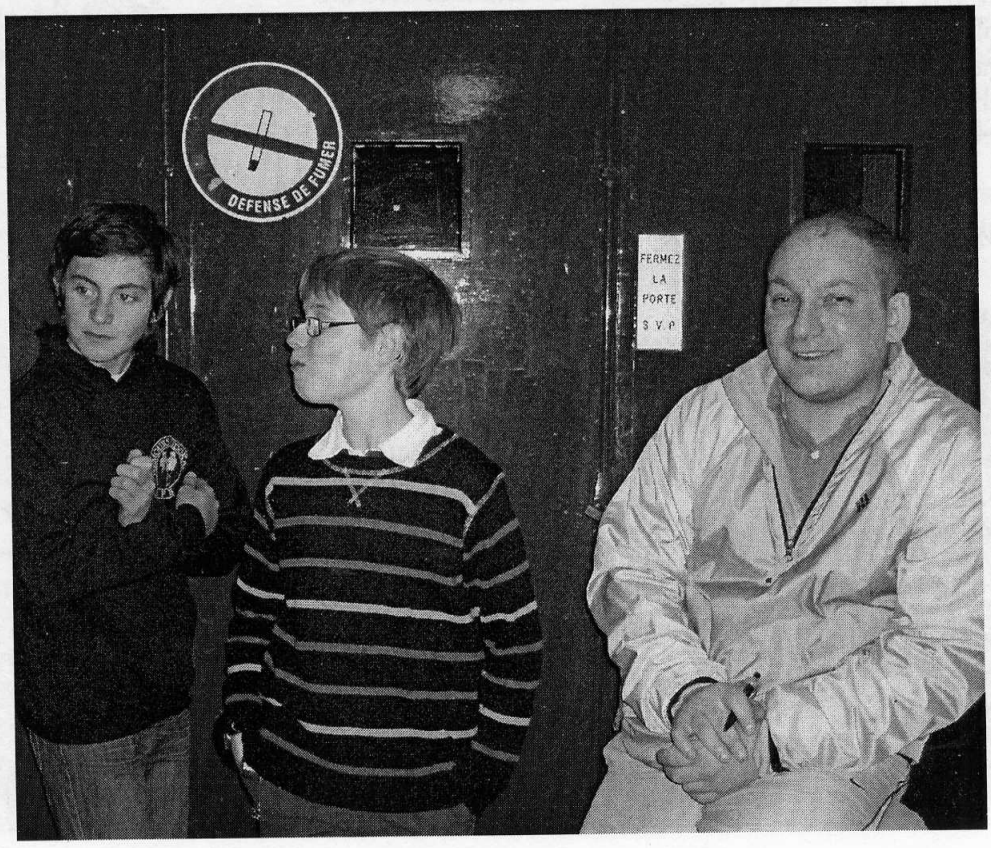
GIC – COMMANDERIE - 77 SUD
(GROUPE D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE)

Le GIC, l'Office National des Forêts et la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et- Marne organisent un comptage de grand gibier (chevreuils, cerfs et sangliers) le samedi 10 avril 2010.
Le rendez-vous est fixé à 7 heures au foyer rural de Villiers-sous-Grez pour s'inscrire et prendre un café/croissant.
Le comptage se fera sur trois secteurs sur un lot de la Commanderie, un de Puiselet et un de Larchant-Villiers. Il devrait être terminé vers 14 heures où nous attendra un copieux casse croûte.
Il faut 150 à 200 personnes pour effectuer un comptage. Les personnes qui veulent des informations complémentaires ou qui désirent participer et s'inscrire d'avance doivent s'adresser à : Claude Charpentier 5 rue Gabriel Bachet à Villiers-sous-Grez, Tél : 01 64 24 22 10.
Les véhicules qui peuvent transporter une dizaine de personnes (petits camions, trafic, C25, etc... seront les bienvenus.
Merci d'avance pour votre participation.

Claude Charpentier

ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La GV, c'est près de 170 adhérents au 1er janvier 2010 répartis essentiellement sur trois communes Villiers-sous- Grez, Bourron-Marlotte et Montigny-sur-Loing. C'est aussi une fourchette d'âges très large, allant de 20 à plus de 80 ans.
En ce qui concerne plus particulièrement le cours de Villiers, les adhérents pour cette saison sont 18 contre une vingtaine sur les saisons précédentes.
Les cours, dispensés par Céline, sont orientés vers une gymnastique douce, intégrant les besoins physiques de chaque participant et vers des jeux /exercices mariant coordination, mémoire et équilibre, notamment.
Le début de l'année 2010, c'est également le lancement d'une enquête de satisfaction auprès des adhérents visant à collecter leurs attentes, leurs souhaits à propos des activités existantes (nombre de cours, horaires, contenus..). Nous attendrons votre avis avec la plus vive impatience.
En attendant voici, page suivante, quelques rappels pratiques (TOUTE DEMANDE NON COMPLETE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE).



NOËL DU NEMOURS BUDOKAÏ

Une quarantaine de pratiquants d'arts martiaux se sont réunis pour le « goûter-apéro » de Nemours Budokaï le mardi 15 décembre au foyer rural. Dans une ambiance toujours aussi conviviale, les participants ont reçu leur traditionnel cadeau de fin d'année à savoir cette fois-ci un sweet-shirt à capuche marqué au logo du club. En effet, les entraineurs dispensant les cours bénévolement, il reste toujours en fin d'année de l'argent au club pour offrir aux adhérents un cadeau au moment des fêtes de Noël.

Philippe Caséro

Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

C.S.B.M.
ASSOCIATION de GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
N°FFEPGV 077024

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2009-2010

Document à conserver

COURS CHOISIS

Pour la bonne organisation des cours, merci de ne cocher que **deux cases au maximum**

Jour	Heure	Lieu	Cours	Professeur	Choix
Lundi	9h30/10h30	Montigny sur Loing	Gym entretien dynamique	Laura	
Lundi	18h00/19h00	Bourron Marlotte	Gym entretien dynamique	Céline	
Lundi	19h00/20h00	Bourron Marlotte	Renforc.musculaire/Etirements	Céline	
Mardi	18h00/19h00	Bourron Marlotte	Gym entretien douce	Marie-Elise	
Mardi	19h10/20h10	Bourron Marlotte	Renforcement musculaire	Laura	
Mercredi	9h30/10h30	Bourron Marlotte	Gym entretien dynamique	Laura	
Jeudi	18h30/19h30	Bourron Marlotte	Gym entretien douce	Marie-Elise	
Jeudi	19h35/20h35	Bourron Marlotte	Gym entretien douce	Marie-Elise	
Jeudi	20h00/21h00	Montigny sur Loing	Enchainements,cardio,renf.musc	Laura	
Vendredi	9h15/10h15	Bourron Marlotte	Gym entretien dynamique	Céline	
Vendredi	10h25/11h25	Bourron Marlotte	Gym entretien seniors	Céline	
Vendredi (seniors)	15h00/16h00	Villiers sous Grez	Gym entretien seniors	Céline	

COTISATION ET REGLEMENT

➢**Montant de la cotisation 2009-2010 à partir du 1 janvier 2010: 85€ (dont 22.50 pour la licence)** à régler par chèque bancaire ou postal libellé au nom du CSBM-GV.

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU DEPOT DU DOSSIER

➢UN CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE D 'APTITUDE A LA PRATIQUE DE LA GV POUR TOUTES et TOUS (imprimé spécial de la FFEPGV ci-joint pour les plus de 60 ans).

➢**Une autorisation parentale** pour les adhérents âgés de moins de 18 ans.

➢**Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre nom et à votre adresse** . Cette enveloppe est utilisée pour l'envoi de la convocation à l'assemblée générale de l'association et de la feuille d'inscription pour la nouvelle saison. Enveloppe non nécessaire si vous nous autorisez à communiquer par courriel.

DEPOT DU DOSSIER

➢ **Par courrier** à l'adresse suivante :

Martine LE SAULNIER- Présidente GV
46 rue Numa Gillet- 77690 Montigny sur Loing

➢ **Pour tout renseignement:** Martine 06 32 86 82 12 ; Elisabeth 06 84 87 78 20 ; Françoise 06 12 85 05 35

TENNIS CLUB DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Le bureau du TCV présente à toutes et à tous, ses meilleurs vœux pour l'année 2010.
Que cette année vous apporte tout ce que vous souhaitez, santé, bonheur et réussite dans vos entreprises. Toutes nos salutations.

Pierre Champion

AMICALE VILLARONNE

Toute l'équipe de l'Amicale villaronne vous souhaite une très bonne année 2010, pleine de bonheur et de santé.
Nous profitons de ce début d'année pour vous rappeler que vous pouvez toujours nous rejoindre. Pour tout renseignement, contacter Roger Magert au 01 64 24 29 06.

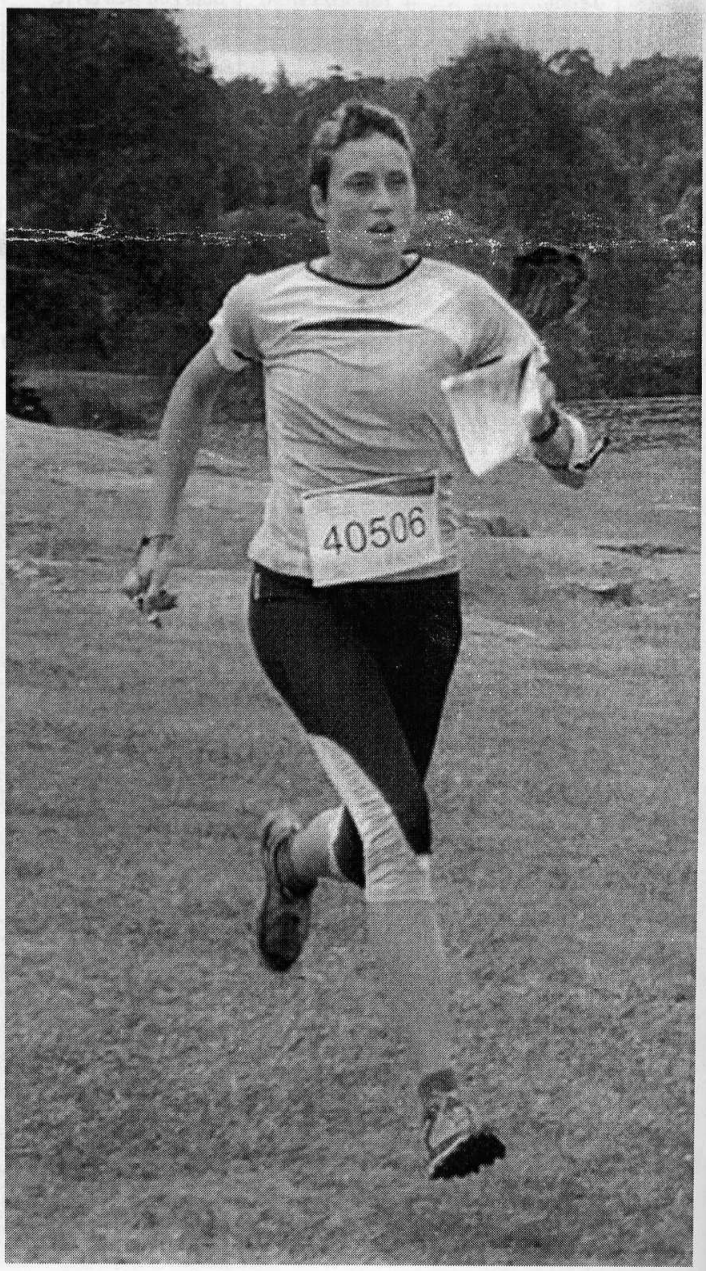
Expressions Villaronnes

SANDRA OLIVIER EN AUSTRALIE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE VÉTÉRANS DE COURSE D'ORIENTATION (WMOC) 2009

Long voyage, après préparation du décalage horaire la semaine précédente. Pour prendre mes marques, je m'étais inscrite aux 2 jours de Canberra. J'ai bien raté la première course, mais la 2ème est une complète réussite.

Samedi 10 octobre, enfin, les choses sérieuses commencent avec la qualification du sprint. Nous faisons connaissance avec le 6ème Français, un orienteur de Nouvelle-Calédonie, Laurent. Toujours un peu stressée au départ, je me raisonne, en me disant : « tu sais faire, il faut juste ne pas courir comme une dingue, garder le lien avec la carte et surtout vérifier les n°. Carte d'une cité universitaire, qui se révèle très intéressante avec un besoin de lecture permanente sauf sur les deux derniers postes.
Je termine avec le 3ème meilleur temps, mais nous sommes 6 dans la même minute, ça fera une finale très ouverte. Ensuite, repérage du parc olympique en courant puis étirements, piscine, sauna, plat chinois, dodo.

Dimanche 11 octobre, je me rends au départ et visualise mes concurrentes directes grâce à un dossard numéroté. Je me sens relativement calme, moins stressée qu'en finale de MD des Championnats de France ! Et pourtant, à peine le départ donné, panique : je ne trouve pas le triangle de départ tout de suite, mais je pars machinalement dans la même direction que les autres. Je ne sais plus si j'ai mal orienté ma carte, mais je cherche à gauche et ne comprends rien ! Je me reconcentre un peu et repars à droite vers mon poste. Bref la cata : je perds 25 secondes ! Je suis consciente que c'est nul, mais j'oublie et fais une super course jusqu'à l'entrée dans un petit parc.
Là, je ralentis ; vigilance : beaucoup de « vert olive », il y a des contrôleurs partout, je ne veux pas être disqualifiée, car la veille, j'avais traversé une zone de 2 m comme celle-là, un passage qui ressemblait à un petit sentier entre des buissons, mais je ne l'ai vu qu'après ! Encore une hésitation entre 7 et 8. Puis, je cours à fond vers ce que je crois être le 9. Je me penche pour biper : « merde ce n'est pas le bon ». Je me retourne, ça y est, la n°2 m'a rattrapée ! Elle bipe et repart sans se poser de questions. Du coup, je reviens au poste et vérifie à nouveau le numéro, décidément, ce n'est vraiment pas le bon ! Je reprends espoir, elle vient de faire PM devant moi. Je me reconcentre pour les suivantes, relance physiquement et recolle à la 11. On rattrape les n°4 et 5 dans la dernière zone, celle que j'avais pu repérer. Et là, c'est la folie, je prends à peine le temps de lire la carte, et au coude à coude, on accumule les imprécisions, moi sur la 19, les autres sur la 20. Et c'est le coude à coude pour le sprint final que je franchis avec la n°2 et avant la 4 et la 5. Et là tout en récupérant, difficilement, le cardio a « explosé », je sais que je fais un podium, reste à savoir lequel.



Mercredi 14 octobre, 1ère qualif de LD
Il fait froid, et nous partons directement dans la zone technique. Décidément, le premier poste ne me réussit pas, j'y perds 3' malgré les précautions prises, le reste de la course se passe super bien, mais je ne traîne pas car je ne sais pas combien j'ai perdu. Au final, j'ai le 5ème temps à 3' de la première !

Jeudi 15 octobre, je cours dans les dernières, il n'y a que 4 ou 5 filles derrière moi et pas grand monde en forêt. Je prends mon départ sereinement en cherchant à assurer mon premier poste, et voilà que je le plante encore de 2 à 3'. La fille qui partait derrière me dépasse ! J'ai les boules, mais je réussis super bien les deux postes suivants et au 4 j'arrive dans la clairière, pas de poste ! J'envisage une erreur et repars, pas de poste et encore ! Je commence à m'énerver, je me recale à nouveau, ce n'est toujours pas bon ! C'est la panique, je cours un peu partout, retrouve des endroits déjà vus, vois passer les quelques concurrentes sans penser une seule fois à suivre bêtement ! Puis, au bout du rouleau, je pars vers le chemin pour me recaler sur un poste boisson. Je ne sais pas encore que j'ai perdu 17' mais je sens, que c'est une catastrophe. Je me ressaisis un peu, repars très vite car ma seule chance réside peut-être encore dans ma foulée et mon entraînement physique de cette année. Je refais bien sûr encore une erreur à 3' mini, mais donne tout ce que j'ai car les derniers postes sont beaucoup moins techniques. Je me motive à tenir ma vitesse en repensant aux séances de fractionné ou de 12' au seuil et ça marche, je tiens. Voilà, j'arrive et Etienne Bousser est là pour m'accueillir et me réconforter un peu. J'en pleure, tellement j'ai honte, je n'imaginais même pas me retrouver en finale B. Je pars du lieu de course affichée 15ème au général, mais tout le monde n'est pas marqué, et normalement c'est 16 dans chaque finale ! J'ai le moral dans les chaussettes tout le reste de la journée jusqu'à ce que ma mère m'annonce que je suis restée 15ème, aurais-je encore une chance ?
Je ne saurai que le lendemain soir que j'ai finalement une place en finale A, l'avant-dernière !
Les compteurs sont donc remis à zéro pour la finale, mais la confiance n'est pas au rendez-vous, il va vraiment falloir que je soigne ma technique !

Samedi 17 octobre, je pars la 2ème, je ne verrai donc personne, je ne serai pas au contact des meilleures, mais au moins, je resterai peut-être plus concentrée ! Les 2 premiers postes se passent à merveille, mais aucune anticipation possible avec la prise de carte à H 0. Pour le long poste 3, je fais assez vite mon choix et même si ce n'est peut-être pas le meilleur, je le réalise correctement.
Je perds 1' sur le poste 4, car je vois quelqu'un sortir des rochers et crois qu'elle sort de mon poste. Décidément, je manque de confiance en moi et une fois de plus me laisse perturber, alors que j'allais au bon endroit. Un nouveau long poste m'attend avec une succession de postes très techniques dans les rochers pour finir. Je réussis merveilleusement bien, avec une super allure de course.
Je dois attendre longtemps que toutes les meilleures soient rentrées pour connaître ma place. Verdict final : vice championne du monde.

C'est génial, absolument fantastique. Je reviendrai donc avec deux médailles en France, une en bronze, une en argent. Je suis vraiment super heureuse, car je pense que sans mon entraînement physique de cette année, je n'aurais pas pu tenir, toutes ces compétitions et courir aussi vite.

Merci à Guillaume Pelletier, Balise 77 et la municipalité de Villiers-sous-Grez pour leurs précieuses aides financières, Sophie Pelletier pour la logistique, Frédéric d'Airxtrem pour le matériel qui m'a bien servi, Etienne Bousser pour son soutien moral et son accueil chaleureux, Laurent Devaud et André Hallouard pour leur prêt précieux de boussole !

Sandra Olivier



Notre voisin et ami René Debard est parti...

Notre ami à tous, René s'est éteint le mercredi 6 janvier, terrassé par une crise cardiaque. Disparition d'autant plus cruelle que rien ne la laissait supposer. Une heure avant, il déneigeait encore son trottoir. Je lui avais dit quelques mots et fait un petit signe comme d'habitude.
Dans le quartier, René était l'homme jovial ayant pour chacun une petite phrase et un sourire. Pourtant, nous ne le verrons plus et, seul, son souvenir restera. Et quel souvenir ....

En 1939, la famille Debard, venue de Gap où madame Debard était garde-barrière et monsieur, employé à la sncf s'est s'installée avec ses cinq enfants et la mère de madame Debard dans cette maison où ils sont restés depuis. En 1940, naissait Daniel. Trois filles suivirent pour porter à neuf cette famille exemplaire. Malheureusement, monsieur Debard est parti trop tôt ce qui incita peut-être René à rester par la suite près de sa mère.
René avait beaucoup de passe-temps et, en premier lieu, son jardin qu'il fleurissait toute l'année. Il était fier de ne pas traiter comme beaucoup d'autres le font et le seul fertilisant utilisé était son compost.
Un de ses violons d'Ingres était également la peinture dont un de ses tableaux est suspendu à la mairie.
Il adorait la photographie et en plus s'amusait à coloriser de vieilles photos de groupes de mariage. Le résultat était très réussi et quand on s'en étonnait, sa réponse était du genre : «Oh ce n'est pas bien compliqué». Car, avec René, rien n'était difficile tant était grande sa dextérité dans beaucoup de domaines et surtout dans le bricolage du bois. Il ne fallait surtout pas lui demander : «comment ferais-tu pour réparer ça ? ».
«Ah ce n'est pas compliqué, je vais te le faire». Et deux minutes après, il s'installait pour effectuer le travail. C'était rapide, bien fait et gratis car pas question de lui demander combien on lui devait. En outre, René était doté d'une mémoire prodigieuse. Au cours de son apprentissage et pendant son activité à la sncf il avait rencontré de nombreuses personnes, également à l'armée en France et en Algérie. Cinquante-cinq ans après, il vous citait encore le nom de ses collègues, de ses gradés, de ses compagnons d'arme ainsi que celui de tous les douars parcourus, etc....
René s'intéressait à la seconde guerre mondiale et possédait une véritable documentation d'historien. Les péripéties vécues au moment de l'exode étaient également des sujets où il se montrait intarissable.
Il était un peu timide et se sentait peu à l'aise en compagnie : nous l'avions cependant convaincu d'assister depuis trois ans au repas des Anciens.
Dans le quartier de la boulangerie, il manquera à tout le voisinage. Il était mon voisin depuis soixante-dix ans....

Bernard Bachet

HISTOIRE D'EAU

Certains Villarons, à juste titre, s'inquiètent de savoir d'où provient l'eau bue par les chevaux logés à Villiers. Au départ, trois sources : la récupération d'eau de pluie, le compteur agricole du bout de la rue Creuse et plus récemment le forage de William Armagnac. La récupération d'eau de pluie ne prête pas à commentaire. Le compteur si. Il se trouve en haut de la rue Creuse et il sert à Didier Viratel et Jérôme/Alain Champion. Le compteur est relevé une fois par an et la commune facture à 50/50 les deux utilisateurs. Par ce biais, les Villarons ne participent donc pas au financement de cette eau. Enfin la troisième source, le forage de M. Armagnac, a relayé le compteur depuis son existence. Une fois par jour, un groupe électrogène alimente une pompe de relevage qui permet de remplir les diverses citernes qui distribuent les paddocks. Cette pompe est beaucoup sollicitée pendant les manifestations car de nombreux points d'eau sont à la disposition des chevaux de passage. Remerciement donc à M. Armagnac pour cette générosité. Les chevaux qui sont vers Chatillon sont eux alimentés par les différents particuliers qui les ont en charge et qui tirent sur leur compteur privé.

N'hésitez pas à poser toutes les questions possibles et à faire toutes les remarques que vous souhaitez à propos du développement des activités liées au cheval. Toute activité aussi bénéfique soit-elle engendre aussi des nuisances. Il convient dès maintenant d'y réfléchir et de les minimiser. Une critique positive est toujours bienvenue.

Yves Lechevallier

Vêtements en bon état à donner, des retouches ou du repassage à faire ?

COUP d'POUCE est un atelier d'insertion (cofinancé par le Fonds social européen) créé et conduit par Partage 77 qui propose des services de repassage et de retouches ainsi que la vente de vêtements d'occasion (1 à 14 euros) pour enfants et adultes .
Il est situé au 18 rue du Dr Chopy à Nemours (à côté du parking de la mairie). Il est ouvert de 9 à 13 h et de 14 à 18 h sauf le lundi.

Ce qui s'est Passé

EMMA LA CLOWN ET CATHERINE DOLTO : LA CONFÉRENCE

Le 7 novembre dernier, vous avez été une petite centaine, ou plutôt un grosse quatre-vingt-dizaine à venir voir cette conférence jubilatoire au foyer rural. Je ne sais pas si chaque spectateur a depuis tranché si le « mal vivre » propre à tous pouvait se résoudre par une extériorisation clownesque ou par les bons soins d'un thérapeute. C'est sans doute cette interrogation qui a laissé sans voix l'assistance au moment du débat et précipité tout le monde au buffet. Un grand merci à Isa Mercure et Gilles Guillot qui ont permis l'atterrissage de ce spectacle à Villiers et aux bénévoles de la commission culture et animation qui sont venus les entourer pour prendre en charge cette soirée.

Yves Lechevallier

TÉLÉTHON 2009

Le TCV avait pris en charge la réalisation du Téléthon 2009. Tout d'abord nous remercions tous ceux et toutes celles qui ont permis cette manifestation, en particulier, le club de tennis de table de Montcourt-Fromontville, la section taï-chi et la section danse de l'Entente Sportive de la Forêt, les animatrices de l'atelier maquillage et de la promenade en calèche, les membres de la chorale, les membres du TCV et les amis présents, ainsi que la municipalité et l'Amicale villaronne qui nous ont soutenus.
La contribution au Téléthon 2009 s'est élevée à 208 euros. Bien que notre contribution soit modeste cette année, la manifestation a permis à tous ceux qui y ont participé de passer un excellent moment de convivialité, et de faire une bonne action. Merci à tous.

Pierre Champion

NOËL DES ENFANTS À VILLIERS

Le dimanche 20 décembre après un spectacle de magie burlesque et un goûter offert aux enfants, le Père Noël a distribué des cadeaux à tous les petits Villarons.

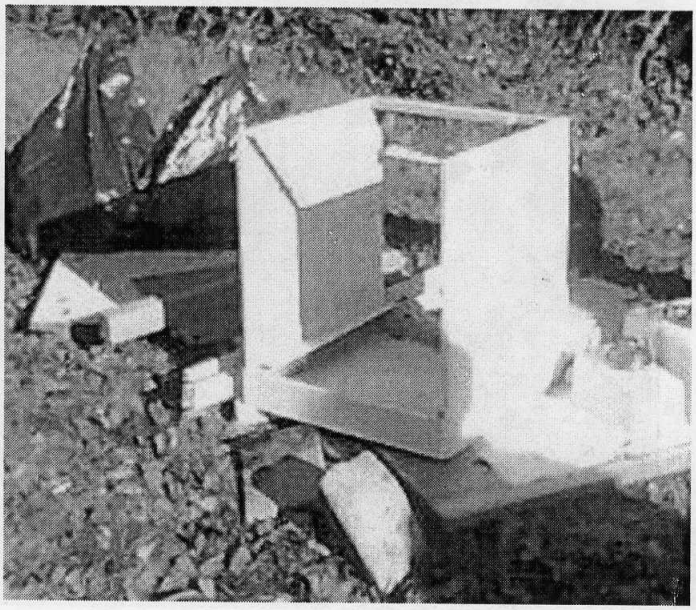
NETTOYAGE DES ALENTOURS DU VILLAGE

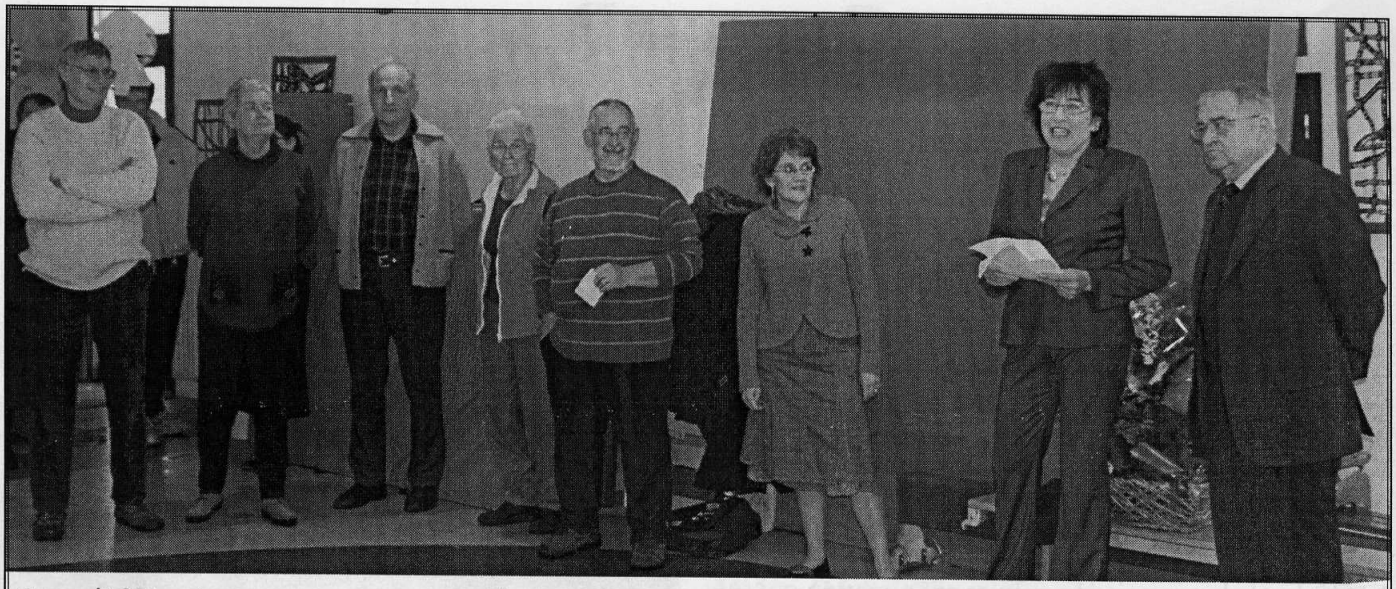
Une vingtaine de Villarons ont répondu à notre demande, ce mercredi 11 novembre après-midi.
Le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous et nous étions conscients d'accomplir un geste utile pour la nature et notre environnement.
Armés de gants et de sacs poubelle nous nous sommes répartis en petits groupes pour nous diriger vers les différents axes menant vers Grez, Bourron-Marlotte, Nemours, Larchant, La Chapelle la Reine et Ury. La forêt scintillait de ses belles couleurs automnales Un régal des yeux ! Très vite les sacs poubelle ont été remplis de déchets de toutes sortes, d'objets plus ou moins encombrants. Odile et Yves Lechevallier avec leur carriole attelée de leur jument, Sangria, ont fait des va et vient entre les groupes pour ramasser les sacs trop lourds à porter. Là encore, un petit bonheur ! Un grand merci à eux, un grand merci à chacun des bénévoles. Après le tri des déchets, un goûter fait de crêpes, de bon vin chaud ou de jus de fruits, nous attendait au foyer.

La commission environnement et embellissement



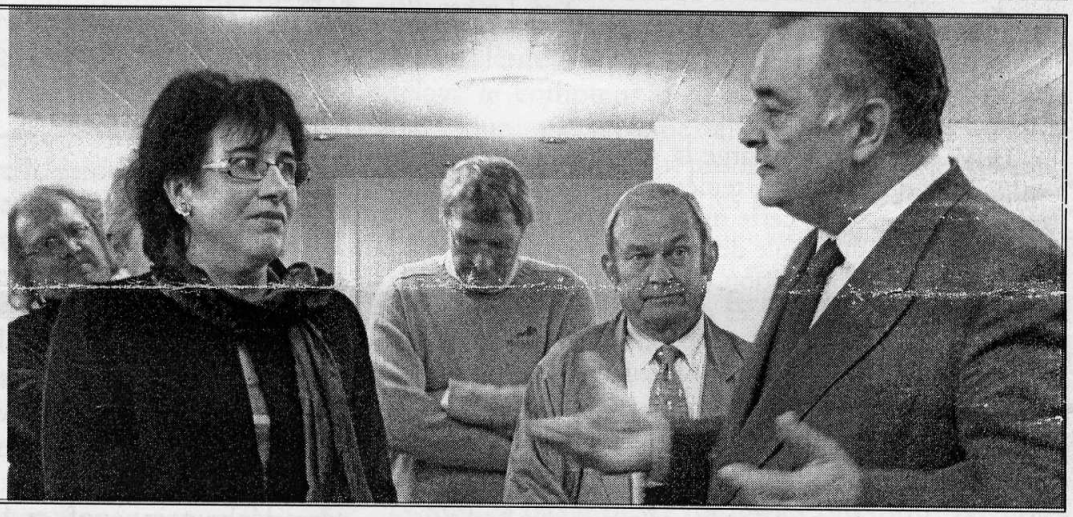
Attention ! Ces jeunes jouaient au loup garou le vendredi 11 décembre à l'occasion de la soirée jeux de société organisée par la commission jeunesse et sport. Des pizzas, gâteaux et boissons ont été dévorés par ces jeunes collégiens et lycéens. Vivement la prochaine !!!





Samedi 9 janvier, nous avons remercié Anne-Marie Leschier, pour toutes les attentions qu'elle a eues pour nos enfants au cours des 31 années qu'elle a passées à l'école.

Dimanche 17 janvier : réunis pour partager la galette des rois, bien sympathique tradition, nous avons entendu les vœux de madame le maire et de M. Pierre Bacqué, conseiller général. Ces deux importants discours nous ont, entre autre, éclairés sur l'avenir de la commune. Merci à M. Gourdet pour ses délicieuses galettes !



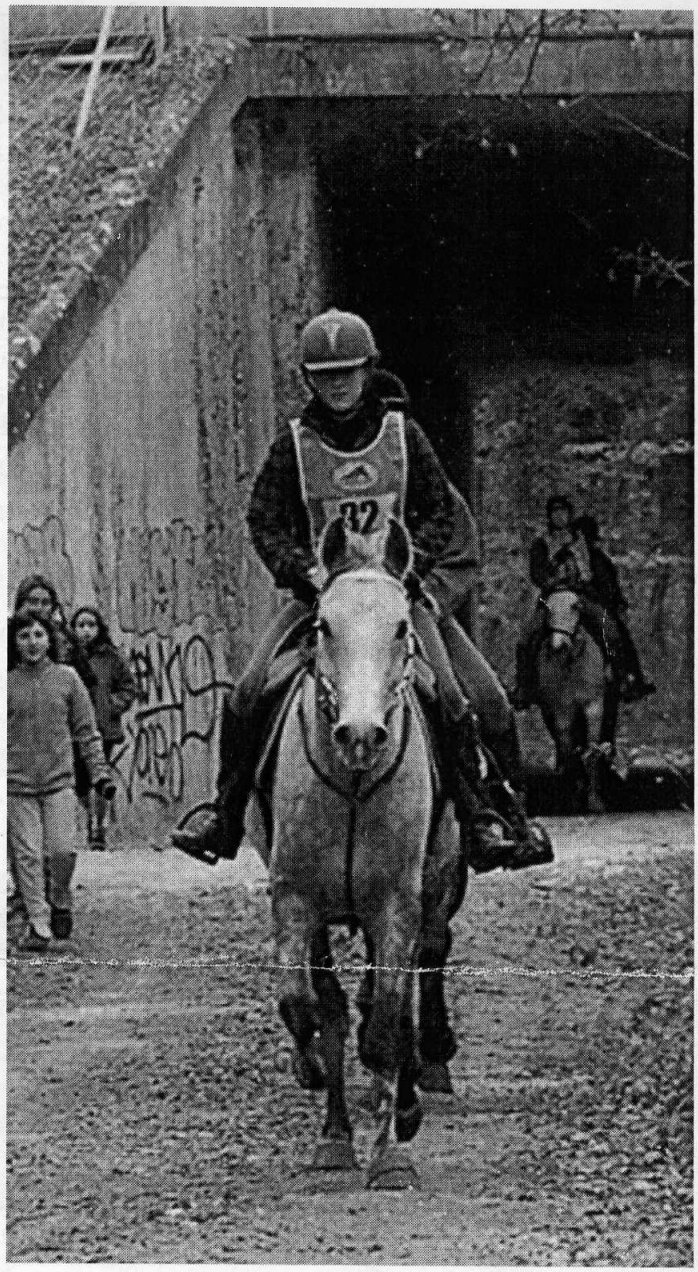


Lundi 18 janvier, Serge Bulot nous a étonnés par un mini concert impromptu où il a joué plusieurs des instruments du monde qui sont présentés dans l'exposition.

Course d'endurance du 8 novembre

C'est le 8 novembre que l'association « Endurance équestre Fontainebleau » a organisé sa première course d'endurance équestre. 50 à 60 participants étaient attendus et ils ont été finalement 100 à prendre le départ des différents circuits qui permettaient de faire des courses allant de 22 à 60 kilomètres. Le site dans les grandes lignes est validé pour son implantation et la qualité des différents circuits unanimement appréciée par les concurrents qui ne demandent qu'à revenir. Était présent à cette occasion, entre autres, le Président de la commission Endurance de la Fédération Française d'Equitation qui a donné son accord pour que l'association organisatrice soit candidate l'an prochain à la « Tournée des as », compétition où l'on recrute les meilleurs concurrents pour représenter la Région au Championnat de France. De plus, le comité régional d'Île-de-France a choisi « Endurance équestre Fontainebleau » pour l'organisation du championnat régional qui aura lieu le 4 juillet 2010. Ces différentes manifestations se déroulant sur la commune de Villiers vont contribuer à la faire connaître au niveau national dans le domaine de l'endurance équestre. Si vous souhaitez en savoir plus, tapez sur Google « Endurance Villiers-sous-Grez » et vous aurez le choix entre plusieurs forums. Pour regarder les photos de cette manifestation, allez sur picasasaweb.google.fr et indiquez en sujet de recherche « Villiers endurance ». Un grand merci à tous les bénévoles villarons qui, avec ceux d'Endurance équestre Fontainebleau, ont rendu l'organisation possible, avec une pensée toute particulière à ceux qui ont eu la tâche ingrate de gérer les points de contrôle et de sécurité routière.

Yves Lechevallier et William Armagnac



Cet événement sportif à fait l'objet d'un article élogieux dans une revue spécialisée : Raid Équestre *parue en janvier 2010. L'équipe du Plume-Tambour reproduit l'interview donnée à ce magazine par William Armagnac, président de l'association « Endurance équestre Fontainebleau ».*

Raid équestre : Voilà plus d'un an que vous songiez à organiser ce raid. Quelle est votre impression prédominante sur cet accomplissement ?
William Armagnac : Agréablement surpris que tout se déroule dans le calme et la sérénité. Tout est fluide bien que cela soit une première.
RE : Vous aviez des doutes.
WA : Je m'attendais à plus de remarques sur le tracé. En particulier sur les deux passages sous l'autoroute. En fin de compte, c'est plutôt le dernier kilomètre et une partie en plaine qui ont été le moins appréciés. Mais, avec la qualité du terrain, je pensais bien emporter les suffrages.
RE : Maintenant que ces doutes sont derrière vous, quels sont vos projets ?
WA : Notre commune a une politique forte sur l'équitation d'extérieure. Nous faisons partie intégrante de ces projets. Nous souhaitons augmenter le niveau de qualité de l'organisation de raid d'endurance en Ile de France. Nous donnons rendez-vous pour quatre rendez-vous en 2010 (mars, mai, septembre et novembre) avec des 90 dotés en numéraires ainsi que deux courses jeunes chevaux. Puis en 2011, si tout va bien, peut être passer à la catégorie supérieure.
RE : Quelle est votre plus grande satisfaction aujourd'hui ?
WA : Beaucoup de gens assis à la buvette, discutant, échangeant. La quasi-totalité des classés sont présents à la remise des prix, les gens restent, c'est qu'ils se sentent bien.

Nos joies nos peines

Bienvenue à Sona CLAIRE née le 25 décembre 2009,
à Stella JOURDAIN--DUTILLEUL née le 31 décembre 2009 et
à Laura THIBAUT--TINOT née le 2 janvier 2010
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de Madame TANNEUR le 25 décembre 2009 et de Monsieur René DEBARD le 6 janvier 2010.
Nos pensées vont à leur famille et aux proches.

Association Cantonale d'Aide à Domicile

Vous êtes un particulier, une famille, une personne âgée ou handicapée et vous avez besoin d'aide pour accomplir les tâches quotidiennes ? L'ACAD, votre association cantonale d'aide à domicile depuis plus de 30 ans, vous propose ses services. Nous pouvons :
- entretenir votre maison, votre linge,
- préparer vos repas,
- faire vos courses,

et tout autre service pour votre bien être.

Ces prestations peuvent être financées en partie par les caisses de retraite, les mutuelles, la CAF, l'APA et l'aide sociale, en fonction de vos ressources. Nous pouvons également apporter notre aide pour ces démarches ! Contactez-nous au : 01 64 24 33 75. Ou venez nous rencontrer lors de nos permanences les : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 16 h dans nos bureaux situés au pôle médico-social, 9 rue Carnot à La-Chapelle-la-Reine.

Bibliothèque sonore départementale de Meaux

Notre association, à travers les Bibliothèques sonores, met gratuitement à la disposition des aveugles et malvoyants, des livres enregistrés sur un support audio.
Pour tout renseignement :
Association des donneurs de voix
9, rue Jean Bureau B.P. 52 – 77103 MEAUX
Téléphones : 0164330264 – 0164342286 – 0160258067, courriel : 77M@advbs.fr

Immatriculation des véhicules

Depuis le 15 octobre dernier, le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV), déjà en vigueur pour les véhicules neufs s'applique aux véhicules d'occasion. Si aucune modification n'intervient sur la carte grise du véhicule, le titulaire n'a rien à faire.
À partir du 15 avril 2010, il pourra demander une carte grise SIV (payante). Il aura jusqu'en 2020 pour le faire.

http://www.siv.interieur.gouv.fr

Bus pour Fontainebleau

le **vendredi départ** « centre » 9h00, « Croix-Lambert » 9h05, **retour** Villiers 11h45.

Agenda

Conseil Municipal

05/02 Réunion publique
11/02 Réunion du conseil
19/02 20h30 M. Julia salle du conseil
08/03 Réunion du conseil

Pratique

Suite à un changement de prestataire pour les collectes des encombrants et sélective, le calendrier ne sera déterminé que début février.
Il sera alors distribué dans les boîtes aux lettres.

Recréatif

06/02 17h Raconte moi des histoires
06/02 18h30 Bonnes nouvelles
13/02 Loto du Coq Chantant
16/02 Mardi Gras - Amicale Villaronne
06/03 18h30 Bonnes nouvelles
13/03 17h Raconte moi des histoires
14/03 Printemps des poètes - Amicale Villaronne
19/03 Soirée grands jeux - Commission jeunesse loisirs et sport
20/03 - 21/03 Scènes rurales «L'Oral et Hardi»
27/03 - 28/03 courses d'endurance équestres - Association Endurance équestre Fontainebleau

Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h
samedi de 9h00 à 12h00

Horaires de la bibliothèque

samedi de 17h à 19h
sauf vacances scolaires

Transports de la mairie

Nemours, marché 4 €
tous les **mercredis**
départ « centre » 8h50
retour 11h00
1er et 3e samedi
départ « centre » 9h40
retour 10h50

Villiers-en -Bière, Carrefour
4e jeudi 8 €
départ « centre » 10h00
retour 14h00